

Café de quartier Gare, Binoche et Desbrosses

Lieu : chemin rural, entre le 11 et 15 rue Alphonse Desbrosse (coté canal).

Date : 17/06/2023

Élus présents: Bruno GUYARD, Magali BLANLUET, Fabrice PELLETIER, Solène MENNECIER, Hervé LHOMME, Pierre HABERT, Frédéric MURA.

Nombre d'habitants présents (hors élus): 20

Secteurs/rues représentées par les habitants :

- ✓ 6 Route de Donnery / Rue Alphonse Desbrosse
- ✓ 1 Route de Trainou
- ✓ 5 Rue de la Gare / rue des acacias
- ✓ 3 Binoche

Introduction par Bruno Guyard, adjoint à la culture et la démocratie locale :

Présentation des conseillers présents.

Bruno G. indique que vont être abordés divers sujets concernant la commune et plus particulièrement le quartier concerné auxquels les élus essaieront de répondre du mieux possible.

Il rappelle ensuite, pour mémoire, les questions abordées l'an passé, à savoir :

- Aviation, survol de la commune et nuisances sonores liées à la voltige
- Transports Rémi, croisement de bus dans la commune = risque
- Incivilités (stationnement, vitesse, etc.)
- Aménagement du carrefour pont Canal
- Aménagement sécurisation RD921
- Poids Lourds perdus et manœuvres dangereuses dans la commune
- SICTOM : gestion des poubelles et Point d'apport volontaire
- Signalétique /voirie au niveau du bar
- Devenir de la friche de Torfou
- Gestion de l'eau par la SAUR
- Info plan canicule
- Permanences d'adjoints

1) Sujets abordés, à la demande des habitants :

❖ **Des dégradations de trottoirs ont été observées depuis le démarrage des travaux de déploiement de la fibre, route de Trainou notamment. Qu'est ce qui va être fait ?**

➔ Le déploiement de la fibre a été initié par le Département et déployé par des opérateurs, notamment SFR pour la commune de Fay-aux-Loges.

Plusieurs administrés ont remonté des problèmes de dégradation des voiries/trottoirs suite au passage de la fibre. La commune a contacté le Département afin de signaler ces faits, mais ça ne semble pas bouger. Il est possible qu'il y ait un problème de communication ou de prise en charge entre le Département, les opérateurs en charge du déploiement et/ou la sous-traitance importante à laquelle les opérateurs font appel pour réaliser les travaux.

Quoiqu'il en soit, la commune a déjà signalé et continuera de signaler ces problématiques de dégradations au Département.

Remarque : Soyez vigilants vis-à-vis des sous-traitants en charge de réaliser les travaux de raccordement de la fibre dans vos logements. Cela est parfois mal fait car il y a beaucoup de sous-traitants et de concurrence.

Le mieux est d'être présent lors des travaux afin de suivre leur réalisation.

SFR avait le monopole depuis plusieurs mois, mais ce n'est plus le cas, les autres fournisseurs peuvent désormais démarcher, ce qu'Orange a commencé à faire.

Site internet Lysséo pour vérifier votre éligibilité à la fibre : <https://lyseo.fr/test-deligibilite/>

/!\ Attention aux démarchages téléphoniques, il y a beaucoup d'arnaques et beaucoup de démarchage abusif utilisant de faux arguments.

Au lotissement de la Binoche : 4 souscriptions à la fibre et pas de difficultés rencontrées, les clients sont satisfaits (les fourreaux étaient déjà installés avant le déploiement de la fibre, le lotissement était pré équipé).

❖ **Qu'est-il prévu pour la friche de TORFOU, y a-t-il des projets d'aménagement ou autre ?**

→ La commune a rencontré les propriétaires de TORFOU il y a environ 6 mois. Des projets ont été évoqués, les propriétaires semblaient motivés, mais souhaitent prendre le temps de faire les choses bien, sans aller vers de la densification urbaine.

L'idée est de rénover une partie des locaux (avec conservation de la façade de la laiterie), et également d'aller sur de la construction neuve.

La Mairie avait soumis des idées de restaurant, activités., etc., un architecte local a également travaillé sur le projet, mais depuis les derniers échanges, nous n'avons pas de nouvelles des propriétaires, même après relance.

Dans tous les cas, il y aura des travaux de dépollution (curage de plusieurs centimètres, voir même jusqu'à 1 mètre de profondeur) de par les activités qu'il y a eu par le passé.

Le/les propriétaires sont-ils taxés sur un lieu tel que TORFOU ?

→ Oui, mais seule la taxe foncière s'applique.

Il avait été abordé le projet d'une passerelle, au niveau de TORFOU, pour la traversée du canal aux piétons. Qu'en est-il ?

→ Ce n'est plus prévu.

Cela a été étudié, mais comme le canal doit être navigable, il faudrait prévoir suffisamment de hauteur sous la passerelle pour laisser passer les bateaux. D'autre part, qui dit construction dit obligation d'être aux normes actuelles, dont l'accès aux personnes à mobilité réduite, avec les largeurs et longueurs de rampes associées etc.

Cela demande beaucoup de place et de budget, ce dont la commune ne dispose pas.

❖ **Travaux pont centre bourg**

→ Suite à l'accident du fleuriste, les travaux ont dû être reportés d'un an. Ils débuteront cet été et s'étaleront du 18 juillet au 26 août.

Cette période a été définie car il s'agit de la période la moins impactante vis-à-vis de l'activité/circulation dans la commune, des vacances des professionnels et des scolaires.

De chaque côté du pont, les carrefours ne seront pas bloqués, hormis ponctuellement pour réfection de la voirie (bitume) certaines nuits.

Les déviations seront celles que l'on a connu pendant la période de fermeture du pont lors de l'accident du fleuriste, c'est-à-dire déviation vers Donnery ou vers Nestin par le pont de l'usine du Canal.

Remarque : Il sera toujours possible pour des piétons de traverser le pont pendant les travaux.

Déplacement du marché lors des travaux du pont ?

➔ Normalement ce n'est pas prévu. On espère pouvoir dévier les flux de véhicules vers la rue André Chenal pour éviter le centre bourg. C'est la solution qui semble la plus facile à mettre en place vis-à-vis des vacances et de la fréquentation réduite à proximité des écoles en cette période.

❖ Planning Vélo route et traversée du pont canal

➔ Il faudra mettre le pied à terre pour traverser le pont sur le canal en centre-ville. Fin des travaux prévus en Septembre 2023.

Actuellement les travaux ont commencé coté Vitry-aux-loges et leur arrivée sur Fay est prévue fin juillet début août.

❖ Traversée de camions le mercredi dans le bourg

➔ La circulation en centre bourg est bien interdite aux poids lourds le mercredi mais ce n'est pas respecté à 100%. Des interventions ont déjà été réalisées en arrêtant sur le rondpoint d'Orangina Suntory les camions en provenance de Fay. Les chauffeurs en faute sont verbalisés mais cela ne les empêche pas de recommencer, pour certains le jour même.

En pratique, les chauffeurs sortent le carnet de chèque, paient l'amende et repartent aussitôt. Il faut savoir que la loi ne permet de verbaliser qu'une fois par jour la même infraction, au même endroit. Ainsi, lorsqu'un chauffeur est verbalisé pour traversée interdite de Fay le mercredi, il peut payer l'amande, repartir et retraverser la commune autant de fois qu'il le souhaite sans crainte d'être verbalisé à nouveau le jour même.

❖ Aménagement du carrefour et du parking au niveau de la P'tite tablée

Lorsque l'on traverse le pont depuis le fleuriste vers la P'tite tablée, il y a un arbre qui gêne la visibilité sur la route venant de droite et cela est dangereux. Quelle est la responsabilité de la commune en cas d'accident ?

➔ Retirer un arbre qui masque la visibilité = plus de visibilité = plus de vitesse et plus de danger dans le carrefour.

Comme c'est dangereux, les gens sont vigilants et le risque d'accident est réduit. Cela a été prouvé, le département affirme, par expérience, qu'il faut être très vigilant sur les aménagements sécuritaires (ralentisseurs, amélioration de visibilité, etc.) car cela produit parfois l'effet inverse de celui attendu. Les conducteurs se sentant en sécurité, la vitesse peut augmenter et la vigilance baisser.

La commune ne peut pas être impliquée/mise en cause en cas d'accident de la route car tout conducteur doit être maître de son véhicule.

- ➔ La commission aménagement du territoire a travaillé avec le département qui a réalisé plusieurs études (ronds-points, trottoirs, etc.). A ce jour beaucoup de plans ont été réalisés, critiqués, corrigés, améliorés, pour trouver une solution d'aménagement du carrefour mais aucune solution viable ne semble convenir à 100%. Les principales difficultés étant les rayons de braquage pour la giration des poids lourds.
Le pont n'étant pas aligné avec la route de Trainou, l'aménagement du carrefour est plus compliqué qu'il n'y paraît.

Le projet inclura-t-il le parking de la P'tite tablée, les arbres seront ils supprimés ?

- ➔ Le retrait des arbres est en réflexion car, effectivement, cela permettrait de faciliter l'aménagement des parkings et réduirait le risque de dégradation des voiries par les racines. Toutefois ce n'est pas un souhait et rien n'est encore décidé.

Les véhicules de L'ADRESSE stationnent à long terme sur le parking surélevé de la rue Alphonse Desbrosse et n'en bougent pas. Cela prend des places de parking au détriment des riverains. Ont-ils le droit de monopoliser les places, ont-ils réellement besoin d'autant de véhicules ? Peut-on leur demander de retirer ces véhicules ?

- ➔ Nous avons déjà rencontré ce problème sur la place Simone Veil, sur le parking rue Général de Gaule et sur le parking en face de la P'tite tablée. Ils peuvent se garer sur le parking surélevé car il n'est pas en zone bleue. C'est la Mairie qui leur a dit de se garer sur ce parking afin de libérer les autres parkings indispensables et très fréquentés.
Concernant le nombre de véhicules, la mairie ne peut pas s'immiscer dans la gestion de l'agence et leur imposer quoi que ce soit. On ne sait pas comment ils gèrent leur parc automobile. Ces gênes leur ont déjà été signalées, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Il y a un avaloir d'eau pluviale qui est en mauvais état lorsque l'on sort des parkings. Le scellement se dégrade de plus en plus.

- ➔ La Mairie regardera ce point.

Lorsque l'on sort du parking rue Alphonse Desbrosse, les places de parkings coté Binoche masquent la visibilité dans le virage. En plus du manque de visibilité, les voitures arrivent vite, ce qui rend la sortie du parking dangereuse. Est-il possible de prévoir un aménagement, miroir ou autre ?

- ➔ Nous avons eu de bons résultats sur l'installation de miroirs, notamment sur le carrefour du fleuriste, rue Notre Dame et rue du Moulin d'Aveau.
Ce n'est pas garanti qu'on puisse le faire à cause de la courbe de la route, mais nous allons voir si nous pouvons installer un miroir et comment.

L'arrêt de bus rue Alphonse Desbrosse est cassé depuis un moment. Peut-il être réparé .

- ➔ Cet arrêt de bus a été financé par Clear Channel, régie publicitaire installée à Saran, à qui il appartient. Le contrat publicitaire est échu, toutefois elle en reste propriétaire.

Il y a environ quatre ans, l'entreprise a demandé si la commune souhaitait racheter l'abri bus. La commune n'a pas souhaité le racheter car le prix était exorbitant et qu'il aurait fallu mettre aux normes l'abri, ce qui représentait un coût supplémentaire également important.

Comme la commune ne voulait pas racheter l'abri bus, l'entreprise a dit qu'elle viendrait l'enlever, mais rien n'a été fait.

La suppression/le remplacement de cet abri sera probablement étudié dans le projet de réaménagement du carrefour.

❖ Sécurité des bus

Des accidents sont causés ou peuvent être causés par les bus de ramassage du Département qui traversent la commune, qui ne semblent pas attentifs et/ou roulent vite.

Exemple : départ d'un bus avec la soute ouverte qui a arraché une voiture, bus qui roule avec le carter moteur non fermé.

Problème de visibilité et enfants qui peuvent sortir entre les bus. Cela est accidentogène. Tous les matins plusieurs bus sont arrêtés en simultanément alors qu'il y a un seul arrêt de bus.

➔ Dans la convention, il est stipulé que les horaires sont décalés, justement pour qu'il n'y ait qu'un seul bus à la fois et non plusieurs en même temps.

Le problème se pose lorsque les chauffeurs arrivent en avance car il n'y a pas la place de garer plusieurs bus.

Autre problème : certains chauffeurs ne respectent pas les trajets définis et, parfois même, font descendre les enfants à des endroits non prévus. Cela peut gêner la circulation et mettre en danger la descente des enfants.

Ces faits ont déjà été signalés à plusieurs reprises aux organismes de ramassage concernés mais cela ne semble pas avoir d'impact.

Vis-à-vis de la vitesse, etc. et des photos ont été transmises par des parents/habitants, les chauffeurs identifiés ont été verbalisés et parfois mis à pied pour ces comportements dangereux.

N'hésitez pas à faire remonter les problèmes et prendre des photos, à noter les heures où ont été observées les situations à risque, etc. afin que la commune puisse transmettre ces éléments à la région et aux organismes en charge du ramassage scolaire. Peut-être que les choses changeront à force de signaler factuellement les problèmes.

Dans ce cas c'est qu'il doit y avoir un problème de formation des chauffeurs et un problème sur l'organisation des tournées (timing mal calculé), les personnes ne se déplacent pas.

➔ Nous ne pouvons pas répondre à ce sujet mais il semble qu'il y ait un réel problème sur le nombre de chauffeurs disponibles et expérimentés sur le marché.

Remerciement de parents pour l'action ponctuelle de la mairie, en partenariat avec l'établissement scolaire, sur les incivilités entre enfants (respect, politesse, bousculades) pour avoir certaines places assises en premier. Cette action a eu son effet, il serait bien de pouvoir refaire ce type d'intervention de temps en temps afin d'entretenir les bons comportements.

➔ Merci pour ce retour positif. Nous verrons si le besoin d'intervenir à nouveau se fait sentir et comment procéder.

❖ Régulation vitesse route de Donnery

Au 69 route de Donnery, les tilleuls le long du trottoir masquent la visibilité et les véhicules passent très vite. Le panneau d'entrée de Fay est peu visible quand les arbres ne sont pas taillés et, lorsqu'on arrive en voiture, on voit le panneau au dernier moment à cause des arbres.

Est-il possible d'abaisser la vitesse de 70 à 50km/h dans la direction du centre bourg ? Est-ce de la compétence de la mairie ?

Peut-on baisser la hauteur du panneau afin que les automobilistes voient mieux le panneau et qu'il soit moins masqué par les branches ?

Il n'y a pas de trottoirs, les abords de la route sont abimés par les racines des arbres, il n'y a pas visibilité des piétons. Est-il possible de faire quelque chose ?

➔ Cette route est une route départementale dont un côté de la route fait partie de Fay-aux-Loges et l'autre côté fait partie de Donnery. Pour modifier la vitesse, il faudrait l'accord du Département et il faudrait que les deux communes soient en accord sur la réalisation et les coûts engendrés par les travaux. D'autre part, Le code de la route ne permet pas d'avoir une réglementation de vitesse différente pour chaque sens de circulation sur un même tronçon (ex : 70km/h en direction de Donnery et 50km/h en direction de Fay bourg).

La hauteur du panneau d'entrée dans l'agglomération est règlementée, on ne peut pas la modifier. Il n'est pas non plus possible de couper les arbres qui bordent la route car, de mémoire, l'alignement des arbres a été classé comme élément remarquable de la commune.

Pour ce qui est de la vitesse, cela n'est autre qu'un problème de respect de la loi et donc d'incivilité.

Rien n'empêche les riverains de faire une pétition afin de manifester leur mécontentement contre la vitesse et demander des contrôles de vitesse ou aménagements sécuritaires. Toutefois il faut que chacun y mette du sien.

Pour exemple, sur la route du Gourdet, des personnes qui avaient signé la pétition contre la vitesse ont été verbalisées dans cette zone, justement pour excès de vitesse. C'est risible.

Et ce n'est pas un cas isolé, on a eu le même genre de réflexions et observations pour le hameau de Nestin. Les riverains se plaignent de la vitesse, or la route mentionnée est principalement utilisée par les riverains eux-mêmes.

Il est de la responsabilité de chacun de respecter la loi, la vitesse, etc.

Remarque : Malgré les aménagements réalisés route du Gourdet et l'installation provisoire d'un radar pédagogique qui enregistrerait les vitesses dans les deux sens de circulation, il ressort que la vitesse moyenne a bien baissé mais qu'une minorité de personnes continue de faire de gros excès de vitesses. D'où un sentiment général de vitesse excessive.

Les habitants seront sollicités lors d'un projet d'aménagement de la route de Donnery afin de voir comment rendre praticable les bords de la route en l'absence de trottoirs, concernant le manque d'entretien et des abords déformés par endroits (voir pour grattage/surfaçage des abords d'arbres pour lisser les racines, etc.). Créer de vrais trottoirs semble compliqué à cause des arbres que l'on ne peut pas couper (élément remarquable de la commune).

❖ Terrains derrière Lotissement de la Binoche

Le terrain qui se trouve derrière le lotissement de la Binoche et secteur Acacias/Gare est en friche. Il y a des herbes hautes et donc une inquiétude générale sur le risque d'incendie. A qui appartient ce terrain et qui est censé l'entretenir ?

→ Il s'agit d'une propriété privée de SNCF réseau. C'est donc à SNCF réseau d'entretenir son terrain. Il est donc interdit à quiconque de rentrer dans leur terrain. Que ce soit la commune ou les riverains.

Pour ce qui est du risque d'incendie, c'est au propriétaire de faire le nécessaire, la mairie n'a aucun pouvoir à ce niveau-là, hormis envoyer un courrier au propriétaire (SNCF réseau) pour demander un entretien plus régulier.

Actuellement, nous (riverains) passons derrière le grillage afin de faucher les herbes et ne pas se faire envahir. /!\ présence de vermine (serpents) dans ces espaces non entretenus.

→ Remarque : la voie de chemin de fer court tout le long de Fay, jusqu'à Nestin. Le problème est le même partout. Il y a beaucoup de surface à couvrir et les propriétaires ne s'en chargent pas. Nous avons le même problème sur les bords du Canal. Ces parcelles appartiennent au Département qui a fait le choix de faire du fauchage raisonné (2x/an). C'est trop peu et ne permettrait pas l'usage actuel des bords du Canal. C'est pourquoi, afin de permettre aux promeneurs de le longer, la mairie entretient les abords, alors qu'elle ne devrait pas le faire.

Y a-t-il un projet de construction sur ce/ces terrains ?

→ SNCF réseau souhaiterait transformer ce terrain en habitat. Le terrain est classé comme friche industrielle par rapport au silo de céréales. Le silo a été détruit quand l'activité s'est arrêtée, mais le terrain est toujours classé et pollué par des pesticides. Avant de faire quoique ce soit, il faudrait procéder à une dépollution du site. Ce qui peut être très coûteux en fonction du taux de polluants présents dans le sol.

La Mairie est allée sur place avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), organisme qui accompagne la mairie sur la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le CEREMA (organisme qui accompagne la commune sur le projet d'éco commune) pour voir ce qui peut être fait, et leur recommandation est de laisser le terrain en zone naturelle/verte.

SNCF réseau était censé faire des études de sol pour mesurer le degré de pollution et avoir une vision du devenir puis devait en informer la Mairie. Nous n'avons à ce jour aucune information et ne savons pas si ces études ont été faites ou non.

D'autre part, vis-à-vis de la forme du terrain, de la surface et du coût de dépollution, on ne sait pas si cela peut s'avérer rentable pour un promoteur de faire quoi que ce soit.

❖ **Secteur Acacias/Gare**

Sur le point d'apport volontaire des acacias il y a régulièrement des déchets au sol, etc. Des camions d'entrepreneurs ont déjà été observés en train de vider leurs déchets dans le PAV. Est-il possible d'installer une caméra pour verbaliser les personnes qui font ces dépôts sauvages ?

→ La Mairie verbalise les dépôts sauvages lorsqu'ils sont pris sur le fait, sur photo ou caméra. Les dépôts sauvages continuent, quel que soit le PAV de la commune, malgré le nombre de verbalisations et parfois même de récidive. Il faut savoir que l'amende est de 135 € à laquelle est ajoutée une taxe d'enlèvement (propre à la commune de Fay) de 235€.

Cela représente en moyenne 120 verbalisation par an !!

Remarque : deux agents communaux sont occupés, un jour par semaine, à nettoyer tous les PAV de la commune. La recherche des propriétaires des dépôts sauvages (en fouillant dans les ordures) prend également du temps. Mis bout à bout, cela constitue un budget non négligeable qui découle encore une fois d'incivilités.

L'installation d'une caméra au PAV des Acacias a été étudiée, mais il y a un problème de transmission avec l'antenne du clocher qui n'est pas dans l'axe. La commission travaux a un devis qui sera présenté au budget pour voir si cela peut être fait dans les années à venir.

Si vous êtes témoins de comportements/dépôts sauvages, vous pouvez relever les plaques d'immatriculation et les transmettre à la mairie avec des photos afin que l'on puisse verbaliser les incivilités avérées.

Au 6 avenue de la gare, lorsqu'il pleut, il y a une rétention d'eau (« mare ») qui se crée. Il n'y a pas de trottoir et le nettoyage de la rue par la balayeuse n'est fait que de l'autre côté. Pas des deux côtés, pourquoi ?

➔ Prenez des photos de cette rétention d'eau lorsqu'il pleuvra et nos équipes regarderons ce qui peut être fait.

Pour ce qui est des trottoirs, il n'est pas prévu d'en ajouter à ce jour. Le passage de la balayeuse est sous-traité, nous ne savons pas pourquoi cela n'est fait que d'un côté. N'hésitez pas à stopper la balayeuse et à demander à l'agent pourquoi ils ne font qu'un côté (est-ce à cause de l'absence de trottoir ?) et demandez-leur de faire les deux côtés.

Depuis l'arrivée de nouveaux riverains dans l'avenue de la gare, des gens roulent vite, il faudrait faire quelque chose car il y a des enfants qui sont parfois dans la rue. Pouvez-vous faire des contrôles, aménager quelque chose ou mettre des prospectus dans les boîtes aux lettres ?

➔ Une fois encore, comme pour la route de Trainou, la route de Donnery et partout ailleurs dans la commune, la vitesse est un problème d'incivilité.

Problème déjà rencontré route de Nestin. Un radar pédagogique mis en place temporairement avait montré que la moyenne était de 39km/h et qu'il n'y avait que 15% d'excès de vitesse avec un ou deux gros excès de vitesse répétés. Cela met en évidence que les excès ne sont généralement réalisés que par quelques conducteurs et non par la majorité.

Face à ce genre de comportement, la municipalité ne peut pas faire grand-chose. Baisser la vitesse, réaliser du boitage, etc. n'apportera rien car cela ne changera pas le comportement et les habitudes des personnes qui roulent vite et ne respectent pas la loi ou leurs voisins.

Toutefois, nous verrons avec le Policier municipal s'il est possible de faire une action ponctuelle (contrôle ou radar pédagogique) pour relever la vitesse dans cette rue.

❖ Déviation de Fay

➔ Le Département a relancé le projet en annonçant sa volonté de faire la déviation mais il faudrait que la Ville participe au financement à hauteur de 2M€ environ.

Le conseil municipal a délibéré sur sa volonté de faire la déviation mais pas sur le financement annoncé par le Département.

D'autre part, il est envisagé la suppression d'une portion de la déviation entre la Route de Trainou et Sully-la-Chapelle, ce qui risque de renvoyer les poids lourds de Trainou vers Fay pour aller à Sully-la-Chapelle. Le risque est donc de continuer à faire passer les camions par le centre bourg de Fay en fonction de leur trajet, ce qui n'a pas de sens et ferait perdre tout l'intérêt de la déviation.

❖ Aménagement parc de la Moinerie

Est-il prévu de planter des arbres, de végétaliser les alentours du city stade récemment construit dans le parc de la Moinerie ?

→ Oui, c'est prévu et cela sera réalisé à l'automne, période plus propice aux plantations.

Seront plantés :

- Une quarantaine d'arbres de haute tige dont des fruitiers,
- Près de 800 arbustes (graminées, etc.)
- De l'herbe

Il y aura un point d'eau (type fontaine) pour que les insectes puissent se développer afin de pouvoir polliniser les arbres fruitiers et autres fleurs environnantes. La finalité étant de créer un îlot de fraîcheur et de vie au cœur de la commune.

Des citernes seront enterrées pour récupérer et stocker l'eau de la piscine pendant la période d'évaporation du chlore, afin de pouvoir réutiliser cette eau pour arroser les massifs de la commune. Une cuve de 50m³ sera donc enterrée coté terrain de tennis et utilisé par le camion d'arrosage des espaces verts. Une seconde cuve de 30m³ sera enterrée coté piscine et utilisée pour l'arrosage des massifs du terrain de la Moinerie.

❖ Réseau pouce, qu'est-ce que c'est ?

→ Il s'agit de covoiturage gratuit ou plutôt, d'autostop organisé.

Pour information, le système réseau pouce est devenu « Mobicoop »

C'est une application/plateforme qui met à disposition un réseau de points de ramassage.

Il est possible d'y demander des trajets ou de consulter des trajets mis à disposition par des conducteurs et de demander à être emmené.

Il faut s'enregistrer et être actif sur l'application pour que cela fonctionne.

Il arrive que des personnes attendent au pied du panneau sans passer par le système, cela ne fonctionne pas dans ce cas-là car il se peut qu'il n'y ait personne qui passe ou que les conducteurs aient regardé l'application avant de partir et, ne voyant personne intéressé, ne s'arrêtent pas.

❖ Souci cartes d'identité / service public

Il n'y a plus de service public dans la commune, ex. cartes d'identité. Historiquement on faisait les cartes, papiers etc. et maintenant il n'y a plus rien. Il y a bien le camion France Services qui passe, mais c'est une simple assistance pour faire la démarche en ligne par internet. Ce n'est pas un vrai service et c'est dommage.

→ Nous sommes d'accord avec vous mais ne pouvons pas y faire grand-chose. Pour mémoire, lorsque l'Etat a décidé de mettre en place le passeport biométrique, cela coûtait trop cher pour équiper tous les points actifs (mairies, etc.). Les préfectures ont donc fléchi les points stratégiques à équiper, ce qui a énormément limité les lieux où faire renouveler ou établir les papiers.

Pour combler le manque/la réduction du nombre de points équipés et capables de faire vos papiers, les préfectures ont attribué une aide de 8000 € par an aux mairies non équipées, afin d'employer le personnel nécessaire à ce type de service. Cependant la charge de travail que représente ce service (par rapport au nombre de demandes et au temps à y passer) représente un coût annuel bien plus important que cette aide. Cette aide étant insuffisante, nombre de communes n'ont pas pu maintenir le personnel nécessaire à ce service.

D'où les problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

❖ **Collecte pour nécessiteux**

➔ La commune n'organise pas de collecte pour les nécessiteux, toutefois une association de la commune organise tous les ans la « Gratiféria ».

C'est une sorte de foire à tout/vide grenier où tout est gratuit : vous pouvez donner, trouver ou échanger tout type d'objet, avec pour esprit de ne pas jeter mais que les choses dont vous ne vous servez plus puissent trouver une seconde vie.

Date annoncée dans le faycien (papier jaune des évènements) que vous pourrez trouver chez les commerçants.

2) Sujets abordés, par la mairie :

❖ **Référents de quartier :**

➔ Rappel de l'objectif du dispositif : faciliter la communication et la remontée d'informations avec l'équipe municipale.

Il s'agit de personnes que vous pouvez contacter (infos contact sur bulletin et site mairie) par mail, téléphone ou adresse en fonction des référents, dans le but de remonter des observations diverses dans votre secteur ou ailleurs.

C'est nouveau, on teste ce système qui existe déjà dans d'autres communes.

A ce jour, pas de référent dans votre secteur, n'hésitez pas à nous questionner si vous êtes intéressés.

❖ **Prochains évènements de la commune auxquels nous vous encourageons à participer :**

Concert OPUS 45, 18/06/23, à 17h, à l'église.

Ouverture de la piscine : 21 Juin

Fête de la musique : 21 Juin à la piscine et la salle des fêtes.

24/06 : guinguette organisée par l'union des commerçants de Fay à la salle des fêtes

14/07 : repas républicain